

Calendrier pour l'outil MON PORTRAIT

-Transition scolaire POUR LES ÉCOLES FRANCOPHONES-

Période	Quoi faire?
Automne	<p>Identifier les enfants de votre groupe ayant des <u>besoins particuliers</u> ET qui commenceront la maternelle 4 ans OU la maternelle 5 ans en septembre prochain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceux qui sont <u>en attente</u> de services. • Ceux ayant un plan d'intervention avec un professionnel au public ou au privé (orthophonie, ergothérapie, CRDP, CMR, etc.). • Ceux ayant un plan d'intervention élaboré avec l'agente pédagogique du BC (Catherine ou Émilie). <p>*Si vous observez des difficultés chez un enfant de votre groupe qui commencera l'école en septembre prochain ou non, mais qu'aucune démarche n'est démarrée pour lui, contacter Catherine ou Émilie au bureau coordonnateur.</p>
Janvier	<p>Compléter le document MON PORTRAIT-Besoins particuliers pour les enfants que vous avez identifié à l'automne. Nous vous suggérons de faire <u>une copie</u> du document avant de l'envoyer à l'école.</p> <p>*Vous pouvez en tout temps contacter Catherine ou Émilie pour toutes questions. Catherine : soutienpedagogc@gmail.com ou 450 248-3334 poste 226 Émilie : soutienpedagoeb@cpelespommettesrouges.ca 450 248-3334 poste 225</p> <p style="text-align: center;">Une fois complétée, envoyer le document au plus tard le 15 février à l'école que fréquentera l'enfant.</p>
Avril	<p>Compléter le document MON PORTRAIT Universel- Partenaires pour tous les enfants de votre groupe qui commenceront la maternelle 4 ou 5 ans en septembre prochain incluant les enfants pour qui vous avez complété en février le document Mon portrait-Besoins particuliers.</p> <p>*Nous vous suggérons de faire <u>une copie</u> du document avant de l'envoyer à l'école.</p> <p>*Ce portrait répond aux normes du ministère. Il sera utilisé comme portrait de l'enfant que vous devez fournir obligatoirement deux fois par année (décembre et juin). Il comptera pour le portrait de juin.</p> <p style="text-align: center;">Une fois complétée, envoyer le document au plus tard le 15 mai à l'école que fréquentera l'enfant.</p>

